

2013-UNAT-306-Corr.1, Wu

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT conUNAT a considéré un appel de M. Wu et un appel à l'appel par le Secrétaire général. Unat a jugé que l'appel à recevoir était à recevoir, bien qu'il s'agisse d'un jugement par défaut et que le Secrétaire général n'ait pas été autorisé à participer à la procédure ou à déposer une réponse. Unat a jugé que la demande n'était pas à recevoir ratione materiae au motif qu'il n'avait pas fait une demande en temps opportun d'évaluation de la gestion. Unat a jugé que UNDT n'avait donc aucune compétence pour répondre aux avantages des réclamations dans la demande et que ces réclamations n'étaient pas correctement avant UNAT pour examen. Unat a jugé que l'analyse par undt des délais applicables contenait plusieurs erreurs juridiques et qu'il n'y avait aucune autorité légale pour quedt commence le fonctionnement de la période de limitation de soixante jours à partir de la fin des négociations de règlement du Médiateur, plutôt que la date à laquelle le personnel Le membre a reçu une notification de la décision administrative à contester. Unat a jugé que pour que UNT commence le fonctionnement des soixante jours d'une manière incompatible avec le personnel de la règle 11. 2 (c) a violé l'interdiction légale à l'article 8, paragraphe 3, contre la suspension ou la renonciation de la date limite pour la recherche d'évaluation de la direction. Unat a jugé que UNT a dépassé sa juridiction ou sa compétence. UNAT a rejeté l'appel de M. Wu, affirmé l'appel à l'appel du Secrétaire général et annulé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas lui accorder un droit d'expédition non accompagné ou une somme forfaitaire pour une allocation de non-retrait lors de la séparation due à la retraite. Undt a trouvé pour le demandeur, émettant un jugement par défaut.

Principe(s) Juridique(s)

Lorsque UND agit en plus de sa juridiction et de son autorité, la partie lésée peut faire appel, que la décision soit appelée ordonnance ou jugement. UNDT n'a aucune compétence pour renoncer aux délais pour l'évaluation de la gestion.

Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel incident accordé

Applicants/Appellants

Wu

Entité

ONUN

Numéros d'Affaires

2012-338

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

28 Mar 2013

President Judge

Juge Chapman

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Excès de compétence manifeste

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2 (c)

TCNU Statut

- Article 8.3

Jugements Connexes

2010-UNAT-036

2010-UNAT-043

UNDT/2012/074

2010-UNAT-011

2010-UNAT-008

2010-UNAT-005